

Interreg
Euro-MED



Co-funded by
the European Union

2021-2027

Plan d'évaluation

Table des matières

INTRODUCTION	3
I. OBJECTIFS, COUVERTURE ET COORDINATION	4
1.1 Objectifs	4
1.2 Couverture et raison d'être	5
1.3 Analyse des éléments de preuves pertinents disponibles.....	5
1.4 Coordination et échange	7
II. CADRE D'ÉVALUATION	10
2.1 Fonctions et responsabilités de l'évaluation	10
Autorité de gestion et Secrétariat Conjoint	10
Comité de suivi.....	10
2.2 Processus d'évaluation.....	11
Groupe de travail sur l'évaluation	11
2.3 Participation d'autres parties prenantes	11
2.4 Source d'expertise en matière d'évaluation.....	12
2.5 Programmes de formation pour le personnel chargé de l'évaluation	12
2.6 Stratégie pour assurer l'utilisation et la communication	13
2.7 Budget pour la mise en œuvre du plan d'évaluation	14
III. LE SUIVI ET LA COLLECTE DE DONNÉES	15
IV. ÉVALUATIONS PRÉVUES	18
V. GESTION DE LA QUALITÉ	21

INTRODUCTION

Le présent document a été préparé par l'Autorité de Gestion (AG) et le Secrétariat Conjoint (SC) avec les contributions et le soutien des Etats membres en conformité avec le Règlement Portant Dispositions Communes (Règlement (CE) N° 2021/1060, RPDC) en prenant spécifiquement en compte :

- Article 8 concernant l'implication des partenaires
- Article 9 sur les principes horizontaux
- Article 16 sur le cadre de performance
- Article 40 décrivant les fonctions du comité de suivi
- Article 41 fixation de l'évaluation des performances et de son suivi
- Article 43 établissement du rapport de performance final
- Article 44 fixant les exigences relatives à un plan d'évaluation comprenant une évaluation de l'efficacité, de l'efficience, de la pertinence, de la cohérence et de la valeur ajoutée de l'Union du programme
- Article 72 concernant les fonctions de l'Autorité de gestion

En outre, le plan d'évaluation s'appuie sur le document d'orientation de la Commission européenne (CE) suivant :

- Document de travail des services de la Commission (SWD (2021) 198 final) : Performance, suivi et évaluation du Fonds européen de développement régional, du Fonds de cohésion et du Fonds de transition juste pour la période 2021-2027

Toutes les modifications ou ajustements de ce plan d'évaluation doivent être examinés et approuvés par le Comité de Suivi (CS).

Le plan d'évaluation est crucial pour le Programme Interreg Euro-MED car il permet d'évaluer l'efficacité, l'efficience et l'impact des activités et des projets du programme. Il permet également de s'assurer que le programme atteint ses objectifs et ses cibles et qu'il progresse vers ses buts.

Le présent plan d'évaluation vise donc à clarifier l'approche du Programme pour l'évaluation de ses activités, de ses réalisations, de ses résultats et de son impact. Il définit de manière générale les questions d'évaluation et mentionne les indicateurs, les sources de données et les méthodes qui seront utilisées pour évaluer les performances et les réalisations du Programme. Il précise également les rôles et les responsabilités de l'équipe d'évaluation et des parties prenantes impliquées dans le processus d'évaluation.

Le Programme aborde l'évaluation comme un exercice systématique et rigoureux fondé sur des principes et des pratiques d'évaluation solides. L'équipe d'évaluation sera donc encouragée à utiliser une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives pour collecter et analyser les données, y compris des enquêtes, des entretiens, des études de cas et des analyses statistiques. Les données seront analysées et interprétées à la lumière des objectifs du Programme et des réalisations attendues.

Les moyens utilisés dans le plan d'évaluation comprendront également un suivi régulier et des rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme, ainsi que des évaluations périodiques des activités et des projets du Programme. Les évaluations réalisées visent à fournir un retour d'information continu,

en donnant aux parties prenantes la possibilité d'apporter leur contribution et de formuler des recommandations pour améliorer les performances et l'impact du Programme.

Dans l'ensemble, un plan d'évaluation bien conçu et bien exécuté est essentiel pour garantir l'efficacité et la durabilité du Programme Interreg Euro-MED et pour s'assurer qu'il continue à avoir un impact positif sur la vie des personnes et des communautés qu'il sert.

I. OBJECTIFS, COUVERTURE ET COORDINATION

1.1 OBJECTIFS

Le plan d'évaluation définit la stratégie du Programme Interreg Euro-MED pour assurer l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée de l'UE de ses opérations cofinancées par le fonds Interreg pour la période de mise en œuvre 2021-2027.

Par conséquent, l'objectif principal de l'évaluation du Programme est de permettre aux autorités du Programme d'adopter des décisions de gestion appropriées pendant toute la période de programmation. Ces décisions seront basées sur un retour d'information fiable et solide sur la performance et la gestion de la qualité du Programme au regard de ses objectifs et de sa contribution nécessaire à la réalisation des objectifs politiques de l'Union pour devenir plus intelligent, plus vert et plus proche des citoyens (art. 5 du règlement (CE) n° 2021/1060). L'évaluation permet également de vérifier si le Programme est conforme au Green Deal européen, aux Objectifs de développement durable des Nations Unies et à l'Agenda Territorial 2030.

En termes opérationnels, le plan d'évaluation soutient la mise en œuvre du Programme en garantissant :

- Un processus d'évaluation harmonieux et un cadre d'évaluation pendant la mise en œuvre
- Une bonne qualité des évaluations (opérationnelle et d'impact) grâce à une planification adéquate
- Des évaluations opportunes et pertinentes concernant la phase de mise en œuvre du programme et les exigences en matière d'établissement de rapports à l'intention de la Commission
- Ressources financières et humaines appropriées pour les activités d'évaluation
- Un suivi et une communication appropriés des conclusions et des résultats de l'évaluation
- Un processus d'adoption de mesures correctives ou d'adaptation/ajustement
- Une contribution au processus de programmation 2027 +.

La disponibilité et la qualité des données étant les clés d'une évaluation pertinente et fiable, le Programme Interreg Euro-MED a mis l'accent, pour cette période de programmation, sur le développement de méthodes et de mécanismes de suivi et de

collecte de données précises et fiables sur la performance du Programme. Cette norme de qualité devrait faciliter l'adaptation du plan d'évaluation si les résultats de l'exercice le justifient au cours de la mise en œuvre du Programme.

1.2 COUVERTURE ET RAISON D'ETRE

Le plan d'évaluation couvre les actions mises en œuvre dans l'ensemble de la zone de coopération transnationale du Programme Interreg Euro-MED 2021-2027 qui comprend 69 régions de 10 États membres de l'UE et 4 pays candidats/candidats potentiels à l'IAP : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Monténégro, Macédoine du Nord, Portugal, Slovaquie.

La zone du Programme se chevauche avec d'autres programmes FEDER (programmes régionaux, nationaux, transfrontaliers, transnationaux et interrégionaux), des programmes utilisant le FSE, le FEADER et le FEAMP, d'autres instruments de l'Union et d'autres initiatives méditerranéennes ou des stratégies macro-régionales ou de bassin maritime. Il a également un lien étroit avec le NDICI (Instrument de Voisinage, de Coopération au Développement et de Coopération Internationale) et avec l'IAP via sa proximité avec les programmes NEXT MED et ADRION. Cependant, un plan d'évaluation conjoint ou des évaluations conjointes avec d'autres programmes ne sont pas considérés comme réalisables, étant donné que les chevauchements géographiques et thématiques avec d'autres programmes ne sont que partiels et que la logique d'intervention diffère d'un programme à l'autre.

1.3 ANALYSE DES ELEMENTS DE PREUVES PERTINENTS DISPONIBLES

Ce plan d'évaluation s'appuie sur les données recueillies lors de la mise en œuvre des précédents programmes MED. Au cours des périodes de programmation 2007-2013 et 2014-2020, plusieurs études et évaluations ont été entreprises par le Programme et ont fourni des informations pertinentes pour le développement du Programme de Coopération Interreg Euro-MED 2021-2027.

Ainsi, le Programme a toujours eu pour objectif d'innover sur la base de l'expérience acquise lors des périodes de programmation précédentes et en particulier sur le thème de la capitalisation et de la gouvernance.

En effet, en ce qui concerne la capitalisation des résultats, l'évaluation de l'expérience 2007-2013 avait souligné l'importance de stimuler la production de résultats solides, la nécessité d'utiliser des experts thématiques de manière flexible et continue pour traiter les données des projets, la nécessité d'assurer l'accès aux résultats et l'impératif de donner plus de poids aux résultats et de faciliter leur transfert et leur intégration.

Pour répondre à ces besoins, le Programme 2014-2020 avait globalement :

- modularisé les projets de type "classique" et lancer des appels à transfert spécifiques ;
- créé la typologie des projets horizontaux ;
- proposé un projet de plateforme de gouvernance définissant les cahiers des charges des projets stratégiques ;

- relié tous ces projets par des relations de bénéfice mutuel, définissant l'architecture du Programme, soutenue par des mécanismes de coordination dirigés par le SC ;
- mis en place une plateforme web pour les sites du projet.

En termes de gouvernance, le Programme a veillé à ce que les projets thématiques sélectionnés contribuent à l'amélioration de la gouvernance territoriale multisectorielle, multiniveaux et transnationale, à la fois par la production de données visant à améliorer la prise de décision dans une approche multisectorielle et par la mobilisation directe de toutes les parties prenantes. Seuls les projets susceptibles de produire des données reproductibles, intégrables ou transférables ont été proposés à la programmation. En termes de coordination nationale et supranationale, le Programme avait confié à un projet de plateforme de gouvernance la tâche de développer des relations de travail transnationales fortes (Liaising) entre les autorités nationales participantes et les programmes, initiatives et stratégies travaillant en Méditerranée et la conduite d'une expérience d'intégration des résultats (Mainstream) dans les programmes régionaux cofinancés par l'UE (FEDER, FSE, ...).

Suite à ces ajustements au cours de la période 2014-2020, la dernière évaluation du Programme (2021) a mis en évidence des avantages et des points d'amélioration que le Programme Interreg Euro-MED pourrait prendre en compte pour concevoir le Programme actuel :

- 1) En termes de soutien à la production et à la consolidation de données de qualité, à leur réutilisation, à leur valorisation et au développement de synergies entre les projets :
 - la poursuite des projets de type « modulaire », mais uniquement des modules simples ;
 - le traitement des résultats des projets thématiques par des partenariats d'experts constitués par des projets horizontaux afin de créer des synergies ;
 - le regroupement de tous les projets modulaires en communautés thématiques, en veillant à mieux intégrer les moments d'échange dans les cahiers des charges des projets (prévisions budgétaires, plan de travail) afin d'intégrer les mécanismes de coordination au cœur des projets ;
 - la poursuite de la mutualisation de l'hébergement des sites avec une amélioration des fonctionnalités ;
 - la consolidation d'une bibliothèque du Programme rassemblant les principaux résultats des projets, dont la consultation est contrôlée à l'aide d'outils statistiques et dont l'utilité est évaluée au moyen d'enquêtes de satisfaction ;
 - l'établissement de règles pour la livraison de données utilisables afin de continuer à soutenir la reproductibilité et la réutilisation des connaissances (en ce qui concerne les données brutes, mais aussi l'adaptabilité des productions plus structurées) ;
 - encourager la mise en commun de certaines activités de diffusion.
- 2) En termes de soutien au transfert et à l'intégration des résultats dans les politiques :

- la poursuite du travail conjoint de diffusion et d'impact à travers les projets horizontaux et les projets de gouvernance, avec une meilleure correspondance entre les questions thématiques, ce qui impliquera d'aligner les projets de gouvernance sur les thèmes abordés par les projets modulaires ;
 - l'organisation du soutien méthodologique par le Secrétariat Conjoint et entre les projets (comme la coordination du partage de l'expérience mainstream de PANORAMED avec les projets horizontaux et les projets stratégiques), qui sera mieux incluse dans le cahier des charges du projet avec des mécanismes de collaboration et de coordination inclus dans le plan de travail du projet ;
 - la mobilisation collective de réseaux thématiques qui bénéficieront d'une plus grande capacité des projets à coordonner leurs efforts par le biais de mécanismes de coordination intégrés.
- 3) En termes de coordination des acteurs couvrant la Méditerranée, l'accent est mis sur :
- l'implication des institutions nationales dans les projets de gouvernance avec une participation accrue des Points de Contact Nationaux pour soutenir les activités de mise en réseau et la mobilisation des cibles ;
 - le développement de relations et de processus de travail et de coopération avec des initiatives, des programmes et des stratégies couvrant la Méditerranée, voire avec des institutions européennes, de manière plus structurée et avec une participation renforcée du Secrétariat Conjoint grâce à des feuilles de route élaborées avec les principaux acteurs méditerranéens ;
 - la mise en œuvre de processus consultatifs et participatifs structurés, renforcés par l'intervention du Secrétariat Conjoint.

La conception actuelle du programme est le résultat de ces deux exercices d'évaluation réalisés au cours des deux périodes de programmation précédentes.

Entre autres nouveautés, la structure du Programme est organisée autour de 4 missions transversales principales et une Stratégie d'Optimisation des Résultats (SOR) a été mise en place¹.

Toute l'architecture d'Interreg Euro-MED est conçue pour maximiser son impact : différentes typologies de projets (modulaires et stratégiques pour l'expérimentation et le transfert dans les territoires à différents niveaux et pour différents acteurs ; communautés thématiques et institutionnelles pour la capitalisation des réseaux et pour le *mainstream* européen et national) travaillent de manière complémentaire et coordonnée, grâce à des projets de gouvernance et à une collaboration étroite avec le Secrétariat Conjoint.

1.4 Coordination et échange

¹ Cf. la Stratégie d'Optimisation des Résultats Interreg Euro-MED

D'une manière générale, le Programme Interreg Euro-MED échange avec **tous les autres Programmes également présents dans la zone Euro-MED** dans le but de mieux coordonner les actions et de développer des synergies. Ainsi, nous consultons les différents programmes lors de la rédaction des Cahiers des Charges des appels à projets, afin d'exploiter les résultats existants et d'éviter la duplication des actions.

De même, au cours de l'élaboration du Programme, nous avons identifié comment le Programme Interreg Euro-MED pourrait soutenir des actions complémentaires, développer des synergies avec les différentes priorités des initiatives existantes sur l'espace Euro-MED et mettre en valeur les spécificités les plus pertinentes et les plus bénéfiques du Programme Interreg Euro-MED. Depuis le début de la période de programmation, le Programme a établi des accords et des feuilles de route pour entreprendre des activités concrètes de liaison et de coordination qui ont abouti à la labellisation de l'approche de gouvernance du programme par l'UpM (Union pour la Méditerranée) et à des feuilles de route avec différents acteurs tels que l'initiative West-MED ou le programme EIT Urban Mobility. En outre, les résultats de l'évaluation d'autres programmes et stratégies macro-régionales devraient être pris en compte.

Afin d'améliorer la coordination entre les organismes multi-niveaux, les programmes, les stratégies et les initiatives en Méditerranée, le Programme Interreg Euro-MED a choisi de financer des projets de gouvernance ayant pour priorité « une meilleure gouvernance en Méditerranée » (objectif spécifique d'Interreg). Ces projets sont divisés en deux catégories : 1) Les projets de Communautés thématiques, qui facilitent les échanges et le développement de synergies entre les projets thématiques. 2) Les projets de Dialogue Institutionnel, qui soutiennent la coopération efficace de toutes les parties prenantes concernés par les missions du Programme en Méditerranée. Ils optimisent les conditions de transfert et de mainstreaming des résultats des projets dans les pratiques et les politiques publiques, afin d'améliorer la gouvernance au niveau transnational **au sein et au-delà de la zone du Programme**.

Les deux types de projets contribueront de manière coordonnée à la mise en œuvre de la « Stratégie d'Optimisation des Résultats », élaborée pour optimiser les résultats des projets thématiques et avoir un impact plus durable sur les territoires grâce à une meilleure coordination et, si possible, à l'intégration des pratiques et des politiques (inter)sectorielles.

En outre, les **Points de Contact Nationaux** sont invités à fournir un retour d'information sur les solutions déjà existantes en rapport avec les thèmes du Programme.

Enfin, le tourisme durable étant un sujet transversal, un nouveau mécanisme de coordination a été mis en place pour améliorer la complémentarité et les synergies dans la région méditerranéenne :

Convenue **entre Interreg Euro-MED - IT/FR Marittimo - Next-MED**, l'idée consiste à concevoir un mécanisme pilote de coordination multi-programmes et à tester un projet phare sur le tourisme durable comme première application. Ce projet pourrait ensuite impliquer - sur une base volontaire - tous les programmes Interreg intéressés. Cette approche expérimentale encourage le dialogue entre les Autorités de gestion concernées et permettra d'explorer d'autres formes de coopération/échange de procédures.

Les résultats de ces mécanismes de coordination, avec d'autres programmes, initiatives et projets de gouvernance, seront examinés de près dans le cadre de l'évaluation d'impact.

Les membres du secrétariat conjoint impliqués dans le GTE participent tous au réseau thématique Interact sur les résultats et l'évaluation.

II. CADRE D'ÉVALUATION

2.1 FONCTIONS ET RESPONSABILITES DE L'EVALUATION

Le processus d'évaluation et le processus de gestion de l'évaluation du programme Interreg Euro-MED sont principalement coordonnés par l'**Autorité de Gestion (AG)**, le **Secrétariat Conjoint (SC)** et le **Comité de Suivi**.

Autorité de gestion et Secrétariat Conjoint

L'Autorité de gestion supervise toutes les activités liées à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'évaluation².

Sous la responsabilité générale de l'Autorité de gestion³ du Programme Interreg Euro-MED, le Secrétariat Conjoint est responsable de :

- Assurer la réalisation des évaluations du Programme relatives à un ou plusieurs des critères suivants (par des experts externes) : **efficacité, efficience, pertinence, cohérence** et **valeur ajoutée de l'Union**, dans le but d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre du Programme. Les évaluations peuvent également porter sur d'autres critères pertinents, tels que l'inclusion, la non-discrimination et la visibilité.
- Élaborer et soumettre le plan d'évaluation au Comité de Suivi au plus tard un an après l'approbation du Programme.
- Réalisation d'une analyse d'impact avant le 30 juin 2029⁴.
- Assurer les procédures nécessaires à la production et à la collecte des données nécessaires aux évaluations.
- Publier toutes les évaluations sur le site web du programme⁵.

Comité de suivi

Le Comité de Suivi (CS), qui représente les États participants, a un rôle de pilotage et de décision en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'évaluation.

Conformément au règlement Interreg, le CS⁶ :

- Approuve le plan d'évaluation et toute modification.
- Examine les progrès accomplis dans la réalisation des évaluations, les synthèses des évaluations et le suivi éventuel des résultats⁷.

² Cf. Art 72 *Fonctions de l'autorité de gestion* (RPDC) Règlement (UE) 2021/1060

Cf. Art 74 *Gestion du programme par l'autorité de gestion* (RPDC) Règlement (UE) 2021/1060

Cf. Art 75 *Soutien aux travaux du comité de suivi par l'autorité de gestion* (RPDC) Règlement (UE) 2021/1060

³ Cf. Art 35 "Évaluation pendant la période de programmation" (RPDC) Règlement (UE) 2021/1059

⁴ Outre les évaluations visées au paragraphe 1

⁵ Cf. Art 36(2) *Responsabilités des autorités de gestion et des partenaires en matière de transparence et de communication* Règlement (UE) 2021/1059

⁶ Cf. Art 30 *Fonctions du comité de suivi* Règlement (UE) 2021/1059

⁷ Cf. Articles 30/1(d) CPR) Règlement (UE) 2021/1060

2.2 PROCESSUS D'EVALUATION

Groupe de travail sur l'évaluation

Afin de garantir la qualité du processus et conformément aux recommandations de la CE sur l'implication des partenaires dans l'évaluation, un **Groupe de Travail sur l'Evaluation** (GTE) examinera et conseillera systématiquement les propositions techniques et méthodologiques, indépendamment des experts externes.

Le GTE, composé du secrétariat conjoint et d'experts nationaux désignés sur une base volontaire par les États membres, sera chargé des tâches suivantes :

- Discuter des propositions techniques avant qu'elles ne soient soumises au CS
- Améliorer la qualité technique/méthodologique du processus d'évaluation

A savoir, le GTE soutiendra :

- La rédaction du présent plan d'évaluation
- L'élaboration du Cahier des Charges (CdC) pour les services des évaluateurs externes
- L'élaboration et/ou affinement des questions d'évaluation
- La discussion et l'approbation des propositions de rapports d'évaluation
- Proposer et mettre en œuvre des activités de suivi basées sur les résultats de l'évaluation
- Le reporting au CS

Au sein du Groupe de Travail sur l'Evaluation, les fonctions et les responsabilités des membres du Secrétariat Conjoint et du groupe d'experts nationaux sont bien définies. Alors que le Secrétariat Conjoint assume l'entière responsabilité des tâches qui lui sont confiées, le groupe d'experts fournira principalement une expertise technique et méthodologique indépendamment de l'expertise externe.

2.3 PARTICIPATION D'AUTRES PARTIES PRENANTES

Les partenaires concernés doivent être impliqués par les États membres, conformément à l'article 8 du règlement n° 2021/1060⁸. Un partenariat plus large au sein du CS est considéré comme l'un des leviers garantissant également la participation aux activités d'évaluation⁹.

Les autorités de gestion associent les partenaires concernés à l'évaluation des programmes dans le cadre des comités de suivi et, le cas échéant, de groupes de travail spécifiques créés par les comités de suivi à cette fin¹⁰.

Conformément à l'article 8, l'AG consulte les partenaires sur les rapports résumant les résultats des évaluations effectuées au cours de la période de programmation. Le principal point d'ancrage est le rôle des partenaires dans le CS - les exigences

⁸ Article 8 du règlement n° 2021/1060 : "Pour l'accord de partenariat et chaque programme, chaque État membre organise et met en œuvre un partenariat global conformément à son cadre institutionnel et juridique et en tenant compte des spécificités des Fonds".

⁹ Le considérant 14 du RPDC stipule que le règlement délégué (UE) n° 240/2014 de la Commission [règlement délégué (UE) n° 240/2014 de la Commission du 7 janvier 2014 relatif au code de conduite européen en matière de partenariat dans le cadre du FEIS] doit continuer à s'appliquer.

¹⁰ L'article 16 du code concerne l'implication des partenaires dans l'évaluation des programmes.

minimales sont définies à l'article 8 du RPDC. L'article 30/1(d) du règlement Interreg confirme le rôle du CS dans l'évaluation : Le CS examine les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des évaluations et des synthèses des évaluations, ainsi que les suites données aux constatations

Au niveau de l'AG/SC, les partenaires du programme sont impliqués dans la mise en œuvre par le biais de consultations lors de la rédaction des CdC pour les appels à projets. Pendant toute la période de programmation, ces partenaires seront consultés par le biais d'enquêtes, d'entretiens, de panels d'experts, etc. mais aussi, le cas échéant, par le SC et invités aux événements du Programme en tant qu'orateurs et participants. En outre, le processus de coordination entre les programmes fournira un cadre approprié pour impliquer les partenaires du Programme dans le processus d'évaluation (voir Couverture et mécanismes de coordination).

2.4 SOURCE D'EXPERTISE EN MATIERE D'EVALUATION

Compte tenu des responsabilités des membres de l'équipe de l'Autorité de gestion et du Secrétariat conjoint dans la mise en œuvre du Programme, **l'évaluation doit être réalisée par des experts externes**¹¹ afin d'éviter tout conflit d'intérêts potentiel.

L'Autorité de gestion **sélectionnera les évaluateurs par le biais d'un marché public** et le Secrétariat Conjoint gèrera le contrat sous la responsabilité générale de l'Autorité de gestion.

Le Secrétariat Conjoint rédigera le cahier des charges et les critères de sélection pour la contractualisation d'experts avec le soutien du groupe d'experts du GTE.

L'accent doit être mis sur la qualité des approches méthodologiques et la combinaison des connaissances dans les domaines thématiques du Programme, des compétences et de l'expérience.

L'Autorité de gestion et le Secrétariat Conjoint coordonneront les activités internes liées à l'évaluation. Le SC sera chargé du suivi, de la collecte des données au niveau du projet et du Programme et fournira toutes les informations nécessaires aux experts externes pour mener à bien les activités d'évaluation.

Les experts externes réaliseront l'évaluation et impliqueront toutes les parties prenantes concernées dans le processus (organes du programme, représentants des États membres, administrations, partenaires économiques et sociaux, société civile, experts thématiques, etc.) par le biais d'enquêtes et d'entretiens.

2.5 PROGRAMMES DE FORMATION POUR LE PERSONNEL CHARGE DE L'EVALUATION

Le personnel du Secrétariat Conjoint désigné pour les tâches d'évaluation possède des connaissances théoriques et une expérience antérieure liées au processus d'évaluation.

¹¹ Cf Art 35 *Les évaluations sont confiées à des experts internes ou externes fonctionnellement indépendants*
Règlement N° 2021/1059.

Certains ont également acquis une connaissance des questions et des méthodes d'évaluation grâce à la coordination du processus d'évaluation 2014-2020.

Néanmoins, ils participent régulièrement à des séminaires et à des sessions de formation organisés au niveau transnational et européen par le programme Interact, ainsi qu'à des formations proposées par la Commission. D'autres formations externes pourraient être envisagées pour accroître l'expertise du Secrétariat Conjoint.

2.6 STRATEGIE POUR ASSURER L'UTILISATION ET LA COMMUNICATION

L'évaluation est inutile si les résultats ne sont pas utilisés : les conclusions de l'évaluation sont essentielles pour améliorer la mise en œuvre du Programme ou pour présenter des réalisations remarquables.

Améliorer la mise en œuvre du programme :

Les questions d'évaluation et le calendrier sont des points importants, c'est pourquoi le plan d'évaluation doit être mis à jour une fois que l'externalisation est contractée afin de s'adapter aux étapes de mise en œuvre du Programme, permettant, par exemple, aux conclusions de bénéficier du lancement de l'appel à propositions.

Toutes les conclusions de l'évaluation seront communiquées au Comité de Suivi pour discussion et prise de décision sur la mise en œuvre du Programme.

Le Secrétariat Conjoint proposera au Comité de Suivi des ajustements concernant la mise en œuvre du Programme sur la base des résultats de l'évaluation.

En fonction de la nature des résultats, les parties prenantes peuvent être consultées par le Secrétariat Conjoint par le biais d'enquêtes ou d'entretiens afin de concevoir des mesures adaptatives ou correctives en plus des recommandations de l'évaluateur.

Présenter les réalisations remarquables et diffuser les résultats :

Pour garantir une utilisation pertinente des résultats, l'évaluation sera liée à la communication et à la capitalisation, en tant que domaines d'expertise, en vue d'un apprentissage mutuel et de synergies.

Tous les documents, rapports, résumés et moyens de communication seront toujours **d'abord adaptés au public cible pour une diffusion et un effet plus pertinents**. Les résultats et les mesures d'adaptation seront donc également communiqués aux parties prenantes lors de réunions et de séminaires pertinents lorsque les résultats sont liés à la mise en œuvre des projets.

Les résultats (y compris les recommandations) seront également communiqués à toutes les parties prenantes et publiés sur le site web.

Qui	Quoi	Comment/quand	Utilisation
Comité de suivi	Version finale des rapports	Courriel avant les comités	Ajustements dans la mise en œuvre du programme
Groupe de travail sur l'évaluation	Rapport sur les méthodes Données à utiliser Versions préliminaires des rapports Version finale	Par courrier électronique, téléphone/visioconférence, plateforme web, discussions lors des réunions du GTE, tout au long du processus d'évaluation.	Assurance de la qualité Validation du travail à effectuer
AG/SC	Version finale des rapports	Courriel avant la préparation des comités	Des propositions d'amélioration basées sur les résultats doivent être suggérées au comité de suivi.
Parties prenantes	Version finale des rapports	Publié sur le site web après examen et validation par le CS et lors de la préparation des enquêtes, le cas échéant ; présenté lors d'un séminaire pour les candidats.	Sensibilisation et préparation pour répondre aux enquêtes, le cas échéant, et comprendre les ajustements et les améliorations du programme
Public	Version adaptées des rapports	Publication sur le site web, par courrier électronique, sur les réseaux sociaux (les canaux et les messages seront évalués dans le cadre de la stratégie de communication)	Sensibilisation
CE	Rapport final Rapport d'évaluation d'impact	Par l'intermédiaire de SFC - 06/2029	Évaluation des performances CTE

2.7 BUDGET POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION

Le budget indicatif d'assistance technique alloué à la mise en œuvre de l'évaluation pour l'ensemble de la période de programmation 21-27 est de 180 000 €.

III. LE SUIVI ET LA COLLECTE DE DONNÉES

Ce chapitre décrit les sources d'information pour la mise en œuvre et l'évaluation du programme Le SC cherchera en permanence à améliorer la collecte des données (via par exemple un examen de la collecte des données).

Documents du Programme

Les documents du Programme contiennent des données précieuses pour comprendre les objectifs du Programme et fournir des repères pour l'évaluation.

Manuels du programme

Le Programme s'est doté de plusieurs manuels visant à décrire les procédures et règles à suivre par les différentes parties prenantes (bénéficiaires, contrôleurs nationaux, secrétariat conjoint...).

Par ailleurs, des manuels spécifiques ont été rédigés pour gérer, mettre en œuvre et suivre la Stratégie d'Optimisation des Résultats (SOR) : « Création et missions du groupe COMCAP », « Gestion de la mise en œuvre de la SOR », « Rapport sur la mise en œuvre de la SOR », « Lignes directrices pour le réseau des points de contact nationaux », « Lignes directrices pour le groupe Euro-MED4Governance ». Ces cinq documents contiennent toutes les procédures liées à la mise en œuvre de la SOR ainsi que les moyens de suivre les progrès réalisés.

JEMS

Conformément à l'Art. 72 du Règlement N° 2021/1060, le Programme Interreg MED enregistre et stocke électroniquement les données relatives à chaque opération nécessaire au suivi, à l'évaluation, à la gestion financière, aux vérifications et aux audits conformément à l'Annexe XVII, et assure la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données ainsi que l'authentification des utilisateurs¹². Le principal outil de suivi des projets est **JEMS**. Cet outil de suivi est utilisé par les différentes parties prenantes du Programme et contient des informations telles que :

- Formulaire de candidature
- Rapports d'éligibilité et d'évaluation (commentaires et notes) et décisions
- Déclarations des partenaires
- Accords de partenariat
- Déclarations des partenaires associés
- Contrat de subvention
- Modifications du contrat de subvention
- Rapports d'avancement
- Valeur déclarative des indicateurs de réalisations
- Liste des dépenses
- Certificats de dépenses du contrôleur national
- Liste des paiements reçus
- Informations bancaires des partenaires
- Etc.

¹² Art. 72 RÈGLEMENT (UE) 2021/1060 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen Plus, au Fonds de cohésion, au Fonds de transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, ainsi qu'à leurs règles financières, au Fonds Asile, migration et intégration, au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas

Rapports d'avancement

Des rapports réguliers sont soumis par les projets pour communiquer sur les progrès quantitatifs et qualitatifs. Ces informations sont analysées dans le cadre des demandes de paiement.

En outre, des informations sur l'état d'avancement des réalisations et des résultats liés aux indicateurs du programme (décrits ci-dessous) sont également fournies.

Titre de l'indicateur	Type d'indicateurs	Unités de mesure	Durée de la mesure	Localisation
RC087 - Organisation de coopération transfrontalière	Réalisation	Organisation	À l'achèvement du projet	Données des partenaires dans JEMS
RC0116 - Solutions développées conjointement	Réalisation	Solution	À l'achèvement du projet	Déclaration dans le rapport final sur l'état d'avancement dans JEMS et preuves sur la plateforme
RC083 - Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Réalisation	Stratégie/ plan d'action	À l'achèvement du projet	Déclaration dans le rapport final sur l'état d'avancement dans JEMS et preuves sur la plateforme
PS11 - Organisations dont la capacité institutionnelle a été renforcée grâce à leur participation à des activités de coopération transfrontalière	Résultat	Organisation	À l'achèvement du projet	Enquête partagée entre les programmes
RCR104 - Solutions adoptées ou mises à l'échelle par les organisations	Résultat	Solutions	À l'achèvement du projet	Déclaration dans le rapport final sur l'état d'avancement dans JEMS et preuves sur la plateforme
RCR79 - Stratégies et plans d'action conjoints adoptés par les organisations	Résultat	Stratégie commune / plan d'action	À l'achèvement du projet	Déclaration dans le rapport final sur l'état d'avancement dans JEMS et preuves sur la plateforme

Matrices et analyses réalisées par le SC et les projets de gouvernance

Le SC effectue des analyses à partir des données collectées dans les rapports d'avancement et les échanges avec les projets. Le SC produit des rapports réguliers. Pendant ce temps, les projets de gouvernance effectueront des analyses des résultats des projets thématiques, qui seront disponibles par le biais de leurs livrables et de leurs diverses réalisations.

Plateforme web du programme et médias sociaux

Le programme a développé une plateforme web qui permet de stocker et de comptabiliser des informations complémentaires sur les réalisations et les résultats qui ne peuvent pas être collectés via JEMS (*à confirmer*).

Cette plateforme fournit aux projets des sites web interconnectés et des outils de gestion (Basecamp, tableau de bord de suivi...) qui contribuent à compléter le rapport d'avancement des projets.

En outre, la plateforme web et les outils d'analyse des médias sociaux fournissent des données essentielles pour l'évaluation des activités de communication et de leur impact, ainsi que des informations utiles sur le public du Programme. Les données disponibles sont les suivantes : nombre de visites uniques, vues uniques, temps passé, pays de la personne connectée, taux de rebond, nombre de téléchargements, nombre d'événements et de nouvelles publiés, nombre de participants au forum, nombre de sujets et de réponses sur le forum, nombre de followers (twitter), nombre d'amis sur Facebook, nombre de likes, nombre de connexions sur LinkedIn, nombre d'abonnés sur notre chaîne Youtube, niveau d'engagement, taux d'engagement, nombre de publications imprimées, nombre de participants à des événements, localisation des participants, type de participants, niveau de satisfaction, etc. et toute information statistique pertinente qui peut être suivie via des applications en ligne.

Formulaire d'inscription

Un formulaire d'enregistrement commun a été créé **via la plateforme web** et est utilisé par le SC, le PCN et les projets pour permettre la collecte et l'agrégation d'informations sur les objectifs atteints par l'ensemble du Programme.

Enquêtes

Des enquêtes sont/seront créées (selon les besoins) **à partir de la plateforme web** pour compléter les informations collectées par les outils statistiques et/ou pour s'enquérir de la qualité des activités réalisées par les organes du Programme (y compris les Points de Contact Nationaux) dans le cadre de la Stratégie de Communication et de la Stratégie d'Optimisation des Résultats. Le document sur le "Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie d'Optimisation des Résultats" énumère toutes les enquêtes créées dans le cadre du SOR.

Sites web nationaux et médias sociaux

Les autorités nationales publient des informations sur leurs sites web nationaux et certaines d'entre elles utilisent les médias sociaux pour informer les parties prenantes des financements du Programme et de ses résultats. Les Points de Contact Nationaux collectent des données sur les activités de communication par le biais de leurs sites web en utilisant des applications en ligne (données statistiques) et des formulaires d'inscription principalement. De plus amples détails peuvent être trouvés dans la Stratégie de Communication du Programme concernant les activités de suivi réalisées par les Points de Contact Nationaux.

Plateforme de formation : Académie Euro-MED

Le Programme héberge une plateforme de formation qui est co-gérée par le SC et les projets de gouvernance. La plateforme permet de collecter des données sur les activités de formation menées par les projets de gouvernance avec les objectifs et toutes les données statistiques qui peuvent être suivies via des applications en ligne.

Basecamp

Un espace de travail Basecamp est fourni par le Programme à chaque projet pour faciliter la communication et le flux d'informations entre les partenaires et télécharger les livrables de travail, les réalisations et les preuves de résultats. Le SC a accès au

Basecamp des projets pour obtenir des informations qualitatives sur l'avancement des projets.

Outil d'évaluation de l'empreinte carbone

Un outil de suivi en ligne de l'empreinte carbone, développé par un projet de la période de programmation précédente d'Interreg MED, est fourni aux projets de la programmation 21-27. Les projets peuvent ainsi évaluer l'impact de leur empreinte carbone pendant la phase de mise en œuvre. Après une phase de test par la première génération de projets, il est prévu que tous les projets suivent la pertinence de l'empreinte carbone de leurs activités. L'utilisation de ce système par le SC pour l'évaluation des activités du programme et le transfert vers des utilisations similaires est actuellement à l'étude.

Projet Libre

Cette application est utilisée pour suivre la Stratégie d'Optimisation des Résultats. Elle enregistre toutes les activités réalisées par le SC dans le cadre des trois objectifs spécifiques de la stratégie : RÉUTILISER, TRANSFÉRER et COORDONNER. Toutes les données disponibles sont répertoriées dans le manuel spécifique « Rapport sur la mise en œuvre de la SOR ».

IV. ÉVALUATIONS PRÉVUES

Comme il n'est peut-être pas réaliste de couvrir l'ensemble de la mise en œuvre du Programme, le plan d'évaluation se concentre spécifiquement sur quelques éléments significatifs qui rendent le Programme Interreg Euro-MED unique. Le GTE discutera de l'objectif exact des questions d'évaluation dans le cahier des charges, mais aussi au cours du processus interactif et itératif avec les prestataires.

Le programme prévoit une stratégie en deux étapes :

- Première période d'évaluation (2025-2026) axée sur l'optimisation de la performance du programme de coopération
- Deuxième période d'évaluation (2028) axée sur les évaluations d'impact

Les évaluations prévues décrites ci-dessous sont susceptibles d'être adaptées si cela est jugé nécessaire (séquence, calendrier, objectif).

Titre	Objet et justification	Méthodes et exigences en matière de données	Disponibilité des données	Durée	Budget prévisionnel
Évaluation opérationnelle	<p>L'évaluation des processus pour assurer le bon fonctionnement du programme et plus particulièrement de ses nouveautés</p> <p>Critères clés : Efficacité et efficacité</p> <p>Objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Efficacité de l'architecture du Programme pour atteindre les objectifs du Programme et de la SOR, y compris les différents types de projets et la procédure accélérée, ainsi que pour atteindre/inclure les bénéficiaires appropriés sur le terrain. • Efficacité et efficacité de l'approche par mission thématique • Efficacité de l'utilisation du budget de l'assistance technique • Efficacité de la SOR et des stratégies de communication • Efficacité de la simplification pour les projets • Efficacité des outils du Programme <p>Liste non-exhaustive de questions évaluatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure l'architecture du programme a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs du programme et de la SOR ? • Dans quelle mesure l'approche par missions thématiques a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs du programme ? • La gestion de l'assistance technique est-elle optimale ? 	<p>Expertise externe</p> <p>Méthodologie des experts Enquêtes/entretiens/groupes de discussion parmi les bénéficiaires et les organes de gouvernance Analyse des données de l'outil de surveillance</p>	<p>Données disponibles sur l'outil de suivi et d'autres outils (voir la partie sur les données ci-dessus)</p>	<p>12 mois - 24 mois (2025-2026)</p>	<p>70 000 € TTC</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la stratégie de communication et la SOR du programme ont-elles contribué à améliorer la visibilité du programme ? • Quelle a été l'efficacité des mesures de simplification des projets ? • Quelle a été l'efficacité des outils du programme ? 				
Évaluation d'impact	<p>Évaluation de l'impact pour vérifier et mettre en évidence les réalisations du programme</p> <p>Critères clés : Pertinence, cohérence, valeur ajoutée de l'UE</p> <p>Objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisations du Programme • Objectifs du Programme • Réalisations du Programme et des livrables • Efficacité de la communication et de l'appréciation du Programme <p>Liste non-exhaustive de questions évaluatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les résultats du Programme et dans quelle mesure ont-ils contribué à la réalisation des objectifs fixés ? • Quels sont les avantages de l'approche par missions thématiques ? • Quel est l'impact des réalisations du programme ? • Comment les livrables et les réalisations ont-ils contribué à l'élaboration de projets/à la mise en place de documents de gouvernance ? • Quel est l'impact de la stratégie de communication du programme et de la SOR ? 	<p>Expertise externe</p> <p>Méthodologie des experts Recherche documentaire Analyse des données JEMS Enquêtes Études de cas Groupes de discussion Interviews</p>	<p>Données disponibles sur l'outil de suivi et d'autres outils (voir la partie sur les données ci-dessus)</p>	<p>12 mois (2028)</p>	<p>110 000 € TTC</p>

Calendrier d'évaluation

Années	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Évaluation opérationnelle						
Évaluation de l'impact						

V. GESTION DE LA QUALITÉ

Le Secrétariat Conjoint, sous la responsabilité générale de l'Autorité de gestion, veillera à la qualité de l'ensemble du processus d'évaluation, de la préparation à la communication et à l'utilisation des résultats.

Préparation

- Rédaction du Cahier des charges :

De la qualité des CdC dépendra en grande partie la qualité de la proposition des évaluateurs. Par conséquent, une attention particulière sera accordée à la rédaction des CdC. Ils seront élaborés conformément au document d'Orientation sur les Plans d'Evaluation de la Commission et aux lignes directrices EVALSED par le Secrétariat Conjoint, avec le soutien d'un groupe d'experts nationaux désignés par les États membres au sein du GTE.

- Faire connaître les marchés publics :

Afin d'améliorer la qualité des propositions, le lancement d'un marché public fera l'objet d'une large publication en utilisant le site web et les médias sociaux pour communiquer l'information.

- Sélection des experts :

Une offre sera sélectionnée par une commission des marchés publics sous la responsabilité générale de l'Autorité de gestion dans le cadre de la législation française et des règles de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les propositions seront évaluées sur la base d'une liste de critères rigoureux élaborés par le SC. L'impartialité et l'indépendance des évaluateurs ainsi que la transparence de la sélection seront assurées.

Gestion de l'évaluation

- Soutien de l'Unité d'Evaluation de la Commission :

Le dialogue sera étendu aux fonctionnaires de l'Unité d'Evaluation de la Commission pour toute question nécessitant un niveau plus élevé de conseil stratégique de l'UE.

Produit de l'évaluation

- Jalons et livrables (y compris les méthodes), rapport intermédiaire et rapport d'avancement:

La livraison des travaux et les résultats seront prévus et discutés avec les évaluateurs sélectionnés lors d'une réunion de lancement au cours de laquelle tous les éléments pertinents du CdC seront examinés. À la suite de cette réunion, les évaluateurs seront invités à fournir un rapport initial dans un délai d'un mois. Les éléments de ce rapport initial seront conformes au document d'Orientation sur les Plans d'Evaluation. L'approche méthodologique et les outils seront fournis au Comité de Suivi, ainsi que des rapports d'avancement réguliers afin d'évaluer les progrès réalisés dans le temps et la qualité du travail effectué.

Des critères de qualité seront élaborés pour la qualité des données à utiliser, les approches méthodologiques à appliquer et la qualité de l'analyse à effectuer.

Les données et les méthodes seront fournies et examinées par le groupe d'experts au sein du GTE avant le début de l'activité d'évaluation. Les projets de rapport seront fournis et leur qualité sera validée avant que les versions finales des rapports ne soient livrées.

- Garantir une collecte de données précise et fiable :

La clé de toute évaluation qualitative et utile étant la qualité des données collectées, le Secrétariat Conjoint a mis l'accent sur le développement de mécanismes et d'outils permettant de contrôler avec précision les données fournies par les réalisations du projet, tels que la plateforme web et l'utilisation de JEMS. Des données primaires qualitatives garanties permettront un processus d'évaluation et des résultats solides et pertinents.

Les données seront collectées par le biais du système d'information JEMS et/ou de la plate-forme commune (nombre de participants, nombre d'événements) et par des enquêtes sur les besoins et la satisfaction.

Les données seront statistiques et textuelles (feedback). Un croisement et une analyse des données dans leur contexte permettront de compléter l'évaluation annuelle de la mise en œuvre des activités, d'en apprécier la pertinence et de proposer des ajustements.

- Veiller à ce que les recommandations soient adaptées et opérationnelles :

Lorsque les conclusions de l'évaluation appellent des recommandations de la part des évaluateurs, le Secrétariat Conjoint accordera une attention particulière à la pertinence et à la qualité opérationnelle des suggestions, en s'assurant que leur mise en œuvre est réalisable en fonction du temps, des ressources et des procédures et de la stratégie du Programme.

Sensibilisation à l'évaluation et renforcement des capacités

Des moyens (formations, forums, bibliothèques, guides, modèles, bases de données, revues d'apprentissage par les pairs, cartes...) seront développés pour sensibiliser les partenaires impliqués dans la production de réalisations alimentant les indicateurs et dans la collecte des données du projet.

Des moyens seront également développés pour construire et renforcer la capacité de l'équipe du SC dans la collecte des données pertinentes pour le Programme, dans le suivi des indicateurs et des activités d'évaluation. En outre, les responsables

de la supervision de l'évaluation au sein du SC sont expérimentées, ont reçu une formation sur les questions d'évaluation et ont une expérience préalable en matière d'évaluation de programmes.